

ÉCONOMIE

dans le nord mosellan

EN CHIFFRES... EN CHIFFRES...

23 085 €/hab

6,4

75,2 M€



La dette de l'Etat est astronomique. Photo RL

Vous trouvez que la dette de votre commune est trop élevée ? Elle n'est rien à côté de la dette de l'État. À elle seule (hors sécurité sociale), elle représente 1 519 milliards d'euros, soit 23 085 € par habitant...



Patrick Balkany, le maire de Levallois. Photo DR

Un autre chiffre pour relativiser le poids de la dette des communes du Nord mosellan : c'est celui de la dette par habitant de la commune de Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine, dont Patrick Balkany est le maire. C'est la ville la plus endettée de France. La dette est de 11 447 € par habitant. Soit 6,4 fois la dette de la ville de Thionville.



La dette thionvilloise fait le yo-yo. Photo Julio PELAEZ

Au 31 décembre 2012, la Ville de Thionville devait 75 millions d'euros à ses différents créanciers, soit une dette de 1 772 € par habitant. L'encours de la dette thionvilloise a fait le yo-yo au cours des dernières années : 57 M€ fin 2003, 54 M€ en 2005, 76 M€ fin 2007, 55 M€ fin 2009, 71 M€ fin 2011...

La dette qui pèse sur vos épaules

Pour construire des bâtiments, des routes, des zones d'activités, les mairies empruntent. Parfois beaucoup. Certaines communes sont aujourd'hui lourdement endettées. D'autres, en revanche, on fait le choix d'un endettement minimum. Faisons le point, commune par commune.

Comment lire ce tableau ?

La dette d'une commune correspond à l'ensemble des sommes qu'elle doit rembourser aux organismes bancaires, suite aux emprunts qui ont été contractés pour financer des investissements. Ce montant est ensuite rapporté au nombre d'habitants. Pour chaque commune, nous précisons également la dette moyenne des villes de même taille, afin de situer la commune dans sa catégorie et d'évaluer sa situation financière.

Que faut-il en retenir ?

Il existe de très grandes disparités dans le Nord mosellan. Certaines communes ont fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt pour financer leurs investissements et affichent des endettements nuls ou quasi-nuls. D'autres, en revanche, ont contracté d'importants emprunts pour

atteindre des niveaux d'endettement importants : 3 477 € à Rettel, 1 815 € à Terville (même si la commune est loin des 3 000 € par habitant qu'elle affichait lorsqu'elle était en pleine tempête financière), 1 772 € à Thionville... Plus inquiétant, certaines de ces communes sont loin, très loin de la moyenne des villes comparables.

Une commune trop endettée, c'est grave ?

Une commune endettée est une commune qui a investi. L'investissement est généralement un indicateur positif. Il peut générer de l'emploi lorsqu'il s'agit d'un investissement dans une zone d'activités par exemple. La commune peut aussi investir pour améliorer son attractivité : nouvelle école, salle de sport, équipement culturel, embellissement...

Certaines communes peuvent se permettre de réaliser de gros investissements

car elles bénéficient d'une situation financière saine, avec des ressources fiscales importantes. D'autres, en revanche, donnent l'impression de vivre largement au-dessus de leurs moyens.

Une commune très peu endettée, c'est bien ?

Normalement, oui. Cela signifie qu'elle est capable de financer ses investissements en grande partie grâce à ses fonds propres, sans avoir recours à l'emprunt. Une gestion de bon père de famille.

Mais un faible endettement peut aussi être révélateur d'un sous-investissement : manque d'entretien des bâtiments municipaux, des voiries... Dans ces conditions, refuser d'investir, c'est retarder une échéance inévitable.

Anthony VILLENEUVE.
anthony.villeneuve@republicain-lorrain.fr

3 477 € par habitant à Rettel !

Dans le tableau que nous vous présentons aujourd'hui, une commune attire l'attention. C'est Rettel, qui affiche une dette de 3 477 € par habitant. C'est deux fois plus qu'à Thionville, par exemple. C'est surtout cinq fois supérieur à la moyenne des villes comparables.

Les habitants de Rettel doivent-ils s'inquiéter pour autant ?

« Non !, jure le maire Jean Schwenck. Je ne conteste pas ce chiffre qui repose sur une réalité comptable. Mais une bonne partie de la dette de Rettel est en fait artificielle car elle est compensée par les loyers versés par la gendarmerie. »

Explications. Pour construire la nouvelle gendarmerie, la commune a contracté un emprunt de deux millions d'euros. D'où l'importance de la dette. Mais chaque année, l'État verse à la commune un loyer de 136 000 € pour l'occupation



La nouvelle gendarmerie de Rettel a plombé l'endettement de la commune. Heureusement, elle génère aujourd'hui des loyers. Photo RL

de la gendarmerie. « Ce loyer paye le remboursement de l'emprunt, assure le maire. Déduction faite de ce loyer, l'annuité de la dette de Rettel s'élève à 114 000 €. » Un chiffre plus proche de la moyenne des villes comparables.

Pour mettre au point ce montage financier, la commune a quand même dû faire un effort de trésorerie. « Pendant six mois, nous avons dû rembourser l'emprunt alors que nous ne touchions pas encore de loyer, se souvient le maire. Mais nous avons traversé cette période délicate sans difficulté. Les finances de Rettel sont solides. »

Si Rettel consacre d'importants moyens aux dépenses d'investissement, la commune a des charges de fonctionnement dans la moyenne des villes comparables.

A. V.

La dette de votre commune

	Dette en € par habitant	Moyenne de la strate		Dette en € par habitant	Moyenne de la strate
⊕ ABONCOURT	4 €	498 €	⊕ KLANG	410 €	512 €
⊕ ALGRANGE	649 €	881 €	⊕ KNUTANGE	793 €	716 €
⊕ ANGEVILLERS	1 021 €	596 €	⊕ KOENIGSMACKER	440 €	716 €
⊕ APACH	28 €	659 €	⊕ KUNTZIG	474 €	596 €
⊕ AUDUN-LE-TICHE	1 210 €	881 €	⊕ LAUMESFELD	1 570 €	544 €
⊕ AUMETZ	330 €	716 €	⊕ LAUNSTROFF	504 €	544 €
⊕ BASSE-HAM	384 €	716 €	⊕ LOMMERANGE	838 €	498 €
⊕ BASSE-RENTGEN	232 €	498 €	⊕ LUTTANGE	374 €	596 €
⊕ BERG-SUR-MOSELLE	103 €	498 €	⊕ MALLING	18 €	596 €
⊕ BERTRANGE	361 €	716 €	⊕ MANDEREN	200 €	544 €
⊕ BETTELAINVILLE	963 €	596 €	⊕ MANOM	64 €	716 €
⊕ BEYREN-LES-SIERCK	777 €	498 €	⊕ MERSCHWEILLER	1 766 €	505 €
⊕ BOULANGE	557 €	716 €	⊕ METZERESCHE	369 €	596 €
⊕ BOUSSE	279 €	716 €	⊕ METZERVISSE	851 €	596 €
⊕ BOUST	756 €	596 €	⊕ MONDORFF	669 €	596 €
⊕ BREISTROFF-LA-GRANDE	222 €	596 €	⊕ MONNEREN	30 €	498 €
⊕ BUDING	274 €	596 €	⊕ MONTENACH	87 €	544 €
⊕ BUDLING	0 €	512 €	⊕ NEUFCHÉF	266 €	716 €
⊕ CATTENOM	1 123 €	716 €	⊕ NILVANGE	906 €	800 €
⊕ CONTZ-LES-BAINS	201 €	544 €	⊕ OTTANGE	1 043 €	716 €
⊕ DISTROFF	903 €	596 €	⊕ OUDRENNE	1 433 €	596 €
⊕ ELZANGE	261 €	596 €	⊕ PUTTELANGE-LES-THI.	179 €	596 €
⊕ ENTRANGE	339 €	596 €	⊕ RANGUEVAUX	1 417 €	596 €
⊕ ESCHERANGE	323 €	596 €	⊕ REDANGE	766 €	596 €
⊕ EVRANGE	781 €	512 €	⊕ REMELING	656 €	544 €
⊕ FAMECK	496 €	955 €	⊕ RETTEL	3 477 €	659 €
⊕ FIXEM	3 €	498 €	⊕ RITZING	0 €	505 €
⊕ FLASTROFF	794 €	544 €	⊕ ROCHONVILLERS	1 471 €	512 €
⊕ FLORANGE	1 016 €	955 €	⊕ RODEMACK	544 €	596 €
⊕ FONTOY	1 339 €	716 €	⊕ ROUSSY-LE-VILLAGE	987 €	596 €
⊕ GAVISSE	255 €	596 €	⊕ RURANGE-LES-THI.	433 €	716 €
⊕ GRINDORFF-BIZING	384 €	544 €	⊕ RUSSANGE	407 €	596 €
⊕ GUENANGE	614 €	881 €	⊕ RUSTROFF	459 €	659 €
⊕ HAGEN	294 €	512 €	⊕ SEREMANGE-ERZANGE	807 €	800 €
⊕ HALSTROFF	6 €	544 €	⊕ SIERCK-LES-BAINS	1 023 €	659 €
⊕ HAUTE-KONTZ	30 €	659 €	⊕ STUCKANGE	160 €	596 €
⊕ HAVANGE	592 €	498 €	⊕ TERVILLE	1 815 €	881 €
⊕ HAYANGE	871 €	955 €	⊕ THIONVILLE	1 772 €	1 066 €
⊕ HETTANGE-GRANDE	1 633 €	881 €	⊕ TRESSANGE	123 €	596 €
⊕ HOMBURG-BUDANGE	1 421 €	596 €	⊕ UCKANGE	661 €	881 €
⊕ HUNTING	357 €	659 €	⊕ VALMESTROFF	876 €	498 €
⊕ ILLANGE	2 €	716 €	⊕ VECKRING	26 €	596 €
⊕ INGLANGE	363 €	498 €	⊕ VOLMERANGE	333 €	716 €
⊕ KANFEN	711 €	596 €	⊕ VOLSTROFF	249 €	596 €
⊕ KEDANGE-SUR-CANNER	968 €	596 €	⊕ WALDWEISTROFF	1 066 €	544 €
⊕ KEMPLICH	4 €	512 €	⊕ WALDWISSE	354 €	659 €
⊕ KERLING-LES-SIERCK	137 €	659 €	⊕ YUTZ	920 €	955 €
⊕ KIRSCH-LES-SIERCK	56 €	544 €	⊕ ZOUFFTGEN	1 080 €	596 €
⊕ KIRSCHNAUMEN	5 €	544 €			

Source : ministère des finances - Données au 31/12/2012

Les symboles évoquent la situation de la commune par rapport à la moyenne des communes comparables

⊕ Inférieur à la moyenne de la strate - ⊖ Entre la moyenne et 1,2 fois la moyenne - ⊕ Supérieur à 1,2 fois la moyenne

BIACCCHI

CHAUSSURES

HOMME - FEMME - JUNIOR

LIQUIDATION TOTALE

FERMETURE DÉFINITIVE

DU 23 OCT. AU 22 DÉC. 2013 AUTORISATION 2013/82/83

3-5, ALLÉE POINCARÉ - THIONVILLE - ☎ 03 82 54 27 27